

PAR COURRIEL

Québec, le 22 septembre 2020

Monsieur Denis Jean
Directeur général adjoint de l'aménagement du territoire,
du transport et de la mobilité
Communauté métropolitaine de Québec
Le Delta 3, 10^e étage, bureau D3-1000 2875,
boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2M2
denis.jean@cmquebec.qc.ca

**Objet : Projet de construction d'un tramway à Québec – Questions complémentaires
du 22 septembre**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le **25 septembre** prochain à 9 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

1. En vertu de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, la CMQ possède la compétence pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain. Veuillez expliquer et détailler comment la CMQ exerce cette compétence sur son territoire : décisions, politiques ou projets élaborés et mis en œuvre au cours des dernières années, coordination avec d'autres instances, modalités de financement, intégration régionale des transports, etc.
 - a. De quelles façons la CMQ a-t-elle contribué au plan de mobilité durable de la Ville de Québec déposé en 2011 ?
 - b. Quels sont les liens entre le plan métropolitain d'aménagement et de développement et le plan de mobilité durable de la Ville de Québec déposé en 2011 ?